

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3969

23 décembre 2014

SOMMAIRE

Beacon / Twinkling Financial Concepts S.à r.l.	190466	Hansteen Luxembourg S.à r.l.	190473
Beavis Holdings Luxembourg S.à r.l.	190466	High-Tech Imp-Ex Loris Mariotto S.à r.l.	190474
Bongrape S.A.	190477	Hipoteca VI Lux S.à r.l.	190473
Bongrape S.A., SPF	190477	Hotwell Global S.à r.l.	190467
Brantano Luxembourg S.A.	190480	I.B.F. Informatique Bancaire et Financière S.A., SPF	190468
C&C IP Sàrl	190466	Immobilière Guy Gruber s.à r.l.	190466
CFI Roches Gilon S.à r.l.	190509	Innobuilt Properties S.à r.l.	190470
Desasi Management S.à r.l.	190467	Integrated Resources S.à r.l.	190470
DHC Luxembourg V S.à r.l.	190505	Intelligent Technologies S.A.	190470
EUFC Investments S.A.	190482	Interbois S.A.	190474
EuroHoldings S.à r.l.	190498	INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A.	190474
First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l.	190475	Inventhive	190469
Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l.	190512	Investissements Immobiliers du Luxembourg S.A.	190473
Generali North American Holding 1 S.A.	190474	Itron Luxembourg	190469
Gestak SA	190472	Jacobs Luxembourg Finance Company S.à r.l.	190469
Gevolux	190471	Jamsa S.A.	190472
Gigagate S.à r.l.	190472	Juridical & Corporate Services s.à r.l.	190469
Golden Finance S.A.	190471	Magic Production Group (M.P.G.) S.A.	190468
Goodrich	190471	NeXgen Partners	190510
H2L Immo	190467	North REOF Kubrat S.à r.l.	190512
H2P4 S.à r.l.	190468	Rosch Beteiligung SA	190467
Halma Overseas S.à r.l.	190471	Top-Co Luxembourg S.à r.l.	190470
Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.	190472		

C&C IP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.063,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.448.

Dépôt rectificatif: B 148.448 - L140128464 déposé le 23/07/2014

Les comptes annuels au 28 Février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194779/10.

(140217412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Beacon / Twinkling Financial Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014194737/11.

(140217672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Beavis Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.271.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 22/03/2011, numéro de dépôt L110046141.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014194739/14.

(140217643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Immobilière Guy Gruber s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.780.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014195079/12.

(140217150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Rosch Beteiligung SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.369.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2014

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ROSCH BETEILIGUNG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Pour ROSCH BETEILIGUNG S.A.

Monsieur Jean-Michel ZUNQUIN

Liquidateur

Référence de publication: 2014195435/18.

(140217605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Hotwell Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Desasi Management S.à r.l.).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014195066/11.

(140218371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

H2L Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.247.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2014

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Stéphane Warnier de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

- Monsieur Hugo Lloris, né le 26 décembre 1986 à Nice (FR), domicilié au 49b The Bishops Avenue, N20BN London (GB), administrateur de catégorie A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2018.

- Monsieur Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, actuellement administrateur, devient administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2018.

- Monsieur Antoine Meynial né le 6 février 1966 à Paris (F), domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, actuellement administrateur, devient administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195067/19.

(140218377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

H2P4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.684.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 182.258.

En date du 11 novembre 2014, l'associé Mr Pierfrancesco Pozzi Rocco, a transféré 136.910 parts sociales à l'associé Mme Caroline Defauw.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014195068/12.

(140218052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

I.B.F. Informatique Bancaire et Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 30.538.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 5 Décembre 2014 que:

- Les démissions de M. Yves Wallers, Mme Stéphanie LACROIX et de Mme Marjorie GOLINVAUX de leurs fonctions d'administrateurs de la société sont acceptées avec effet immédiat;

- Sont nommés administrateurs de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020:

* M. Philippe CHAN, expert-comptable, né le 15 Novembre 1974 à Candos (Ile Maurice);

* M. Jimmy TONG SAM, expert-comptable, né le 24 Novembre 1968 à Moka (Ile Maurice); et

* M. François PETIT, conseiller fiscal, né le 16 Novembre 1979 à Seraing (Belgique);

Tous les trois ont leur adresse professionnelle au 2 Millewee, L-7257 Walferdange.

- La société «BDO Tax & Consulting» est révoquée de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- La société «MAYFAIR AUDIT S.à r.l.», ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange et immatriculée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 189.753, est nommé nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Pour la société

Administrateur

Référence de publication: 2014195069/24.

(140218063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 81.825.

L'adresse actuelle de Monsieur Gilberto CORNAGLIOTTI, administrateur de la Société, est Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel (Luxembourg).

L'adresse actuelle de Monsieur Marco DEGREGORI, administrateur de la Société, est Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel (Luxembourg).

L'adresse actuelle de Monsieur Daniele LINGUA, administrateur de la Société, est Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel (Luxembourg).

L'adresse actuelle de Monsieur Alessandro NERVEGNA, administrateur de la Société, est Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195202/17.

(140217993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Jacobs Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 190.784.

—
Decision of the board of managers dated November 7, 2014

Following the first resolution, and in accordance with articles 51, paragraph 5, and 52 of the commercial law of August 10th, 1915, the Board of Managers decides further to the resignation of M. Joseph Winandy of his mandate as Class B Manager, to appoint in replacement Mr Jacques Bonnier, Manager of companies, born on May 4, 1949 in Wervik (Belgium) with address at 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg as Class B Manager with effect November 7, 2014.

The new Manager will terminate the mandate of the Manager who resigned and the renewal of his mandate is subject to the approval of the Annual General Meeting.

Version française

Décision du conseil de gérance du 7 novembre 2014

Suite à la première résolution, et en vertu des articles 51, alinéa 5, et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil de Gérance décide, suite à la démission de Monsieur Joseph Winandy de son mandat de Gérant de catégorie B, de nommer Monsieur Jacques Bonnier, né le 4 mai 1949 résidant 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg en qualité de Gérant de catégorie B de la société avec effet au 7 novembre 2014.

Le nouveau Gérant terminera le mandat du Gérant démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Signatures

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2014195100/26.

(140218187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Juridical & Corporate Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 94.137.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195103/9.

(140217195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Itron Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.227.005,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.022.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195098/9.

(140217575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Inventhive, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.424.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195093/10.

(140217450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Innobuilt Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 41.400,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195084/10.

(140217454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Intelligent Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.866.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 7 février 2014

- Monsieur Ake OHLSSON, administrateur-délégué à la gestion journalière de sociétés, né le 23 mai 1963 à Söderhamn, Suisse, demeurant à 57 Sommerville Estate Road, 258043, Singapour, a été renouvelé de nomination avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2019.

Luxembourg, le 08.12.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour INTELLIGENT TECHNOLOGIES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195087/15.

(140217743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Integrated Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 115.222.

RECTIFICATIF

Le rectificatif aux comptes annuels au 31.12.2012 publié en date du 12/05/2014 sous référence L140076571 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195086/11.

(140217449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Top-Co Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 400.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.610.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 25 novembre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Philippe Salpetier, avec effet au 31 octobre 2014, de son poste de son gérant de type B de la Société, a été acceptée.

2. Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195537/18.

(140217895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Goodrich, Société Anonyme.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 16, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 118.986.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195039/10.

(140217153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Golden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 61.382.

La nouvelle adresse de Monsieur Davy Georges BAUDOIN, Administrateur, est Edifice Mirador 3R 3A, La Massana, Principauté d'Andorre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195038/11.

(140217723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Gevolux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 123.693.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 11 septembre 2014

L'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est valablement réunie le 11 septembre 2014 a pris les décisions suivantes:

1. Le transfert du siège de la Société au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen
2. La constat du changement de l'adresse professionnelle des associés au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen
3. Le constat du changement de l'adresse professionnelle du gérant unique au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Pour extrait

Référence de publication: 2014195031/15.

(140218217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Halma Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.492,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 176.228.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 26 novembre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Philippe Salpetier, avec effet au 31 octobre 2014, de son poste de gérant de classe A de la Société, a été acceptée.
2. Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195051/18.

(140217313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Gigagate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GIGAGATE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014195032/12.

(140218386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Gestak SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.
R.C.S. Luxembourg B 95.978.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 5/12/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014195030/13.

(140217149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.825.

Veillez noter que l'adresse de l'associée Hansteen Holdings PLC est désormais la suivante: 1^{er} étage, Pegasus House, 37-43, Sackville Street, W1S 3DL Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195052/13.

(140218031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Jamsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 178.153.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 décembre 2014

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- De transférer le siège social de la Société du 6, Avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuels INVESTYOR CORPORATE SERVICES S.A.
- D'accepter la nomination de la société ACCOUNTIS S.A., société anonyme, L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour extrait conforme

Le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195104/16.

(140217259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Hipoteca VI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.959.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société du 27 Novembre 2014

Au 27 Novembre 2014, les associés ont pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 27 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K.Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Novembre 2014.

TCS II REO Offshore, LLP

TCS II Opportunities REO Offshore, L.P.

Recoms Partners II, S.L.

CL III REO Offshore, LLC

Référence de publication: 2014195054/24.

(140217431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Hansteen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.826.

—
Veillez noter que l'adresse de l'associée unique Hansteen Holdings PLC est désormais la suivante: 1^{er} étage, Pegasus House, 37-43, Sackville Street, W1S 3DL Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Hansteen Luxembourg S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014195053/13.

(140218014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Investissements Immobiliers du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.228.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 29 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Angela SONTAG, M. Mark VRIJHOEF, administrateurs, et de Mme Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU LUXEMBOURG S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014195094/17.

(140218368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 76.569.

—
DISSOLUTION

Beschluss des Verwaltungsrates vom 12.11.2014:

- Die Liquidation des IP Weser FCP FIS
wurde beim Handelsregister am 05. Dezember 2014 hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER-PORTFOLIO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Référence de publication: 2014195089/13.

(140216787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Interbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.242.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. August 2014 hervor dass:

- Fidu-Concept Sàrl, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B 38.136, wird zum Rechnungskommissar bestellt. Das Mandat endet mit der Bestellung eines neuen Rechnungskommissars, spätestens jedoch mit Ablauf der auf das Geschäftsjahr folgenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss 2014 befindet.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014195090/14.

(140217975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

High-Tech Imp-Ex Loris Mariotto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 551, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 99.287.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014195063/10.

(140218264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Generali North American Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.422.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2014, M. Marco D'Orazio a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais, au 12 novembre 2014, composé comme suit:

- M. Benoit Prat-Stanford;
- Mme Federica Salvini;
- M. Baeumer Hubertus; et
- Mme Marylène Alix

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194988/17.

(140218041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.433.

In the year two thousand and fourteen, the third day of the month of December.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. First Data International Luxembourg VI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.660,

being the Sole Shareholder (the Sole Shareholder), of First Data Corporation (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.433 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company was incorporated on August 7, 2003 pursuant to a Deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 30, 2003 under number 1002.

The Sole Shareholder is duly represented by Mrs Diana AVRAM, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That he holds all the shares in the share capital of the Company;

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To approve the interim accounts.

2 To grant discharge to the sole manager of the Company.

3 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

4 To appoint the liquidator.

5 To determine the powers to be granted to the liquidator and the remuneration of such liquidator.

6 Miscellaneous.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint FAIRLAND PROPERTY LIMITED, incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates from the date of their appointment until the date hereof.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary and the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- First Data International Luxembourg VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132660, étant L'Associé Unique (L'Associé Unique) de First Data Corporation (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.433 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).

La Société a été constituée le 7 août 2003 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 septembre 2003 sous le numéro 1002.

L'Associé Unique est représenté par Mme Diana AVRAM, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins des formalités de publication.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer FAIRLAND PROPERTY LIMITED, constituée en vertu des lois du territoire des îles Vierges Britanniques, le 14 octobre 2002, avec le numéro de société IBC 517 295 et avec siège social au PO Box 3161, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé, par sa seule signature, à effectuer tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de L'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule

responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à L'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société et de régler toutes les dettes de la Société, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. AVRAM, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 04 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15657. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194967/132.

(140218070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Bongrape S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Bongrape S.A., SPF).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 173.120.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «BONGRAPE S.A., SPF», ayant son siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173.120, dont le siège social de la société a été transféré au Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51, du 9 janvier 2013 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Sylvie DESTOQUAY, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier du BOUËXIC de PINIEUX, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin MANTELS, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») pour soumettre la société à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

2. Changement de la dénomination de la Société en «BONGRAPE S.A.» et adaptation afférente de l'article 1^{er} des statuts, avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

3. Changement de l'objet social de la Société et adaptation afférente de l'article 4 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.», avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

4. Révision des statuts en vue de la suppression de toute référence à la SPF et notamment suppression de la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 6 et modification de l'article 22 des statuts, avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») tel que prévue par la loi du 11 mai 2007, pour soumettre la société à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «BONGRAPE S.A.» et par conséquent de modifier les deux premiers alinéas de l'article 1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination (deux premiers alinéas).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BONGRAPE S.A.» (ci-après, la Société).

La Société sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.», avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.», avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de supprimer toute référence à la SPF et notamment de supprimer la dernière phrase du premier alinéa de l'article 6 et de modifier l'article 22 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.», avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESTOQUAY, O. du BOUËXIC de PINIEUX, M, MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2014. LAC / 2014 / 54270. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194759/166.

(140217966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg),

Se tient

un assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Brantano Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est sis 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B.055152 (la Société).

La Société a été constituée le 8 mai 1996 suivant un acte de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 441 en date du 7 septembre 1996. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2007, publié au Journal Officiel numéro 1537 en date du 24 juillet 2007.

L'Assemblée élit Laurent SIDIER, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant Président (le Président).

Le Président désigne (i) Thomas DRUGMANNE, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire), et (ii) Thomas DRUGMANNE, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la Société en y ajoutant le paragraphe suivant:

"- La société peut également garantir les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, leur accorder des prêts ou octroyer des sûretés ou les assister de manière généralement quelconque."

Le contenu de l'article 2 sera désormais le suivant:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la commercialisation, le négoce de détail, de demi gros et de gros, la fabrication, la production, le service après-vente, la réparation, le stockage, la location, par tous moyens, et le commerce en général, de tous produits, articles et équipements de la personne, et les activités commerciales ou industrielles qui s'y rapportent ainsi que de tous produits et prestations de services pouvant en résulter,

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, y compris mais sans limitation, la recherche et le développement scientifiques et techniques, l'acquisition, la détention, l'obtention et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de licences, brevets, marques, modèles, procédés, inventions, savoir-faire et informations techniques,

- la participation à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social défini ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible d'y concourir, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusion, ou sociétés en participation.

La société peut également garantir les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, leur accorder des prêts ou octroyer des sûretés ou les assister de manière généralement quelconque."

Seconde résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société en ajoutant les paragraphes suivants:

(i) après le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société:

"Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel à tout moment (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer."; et

(ii) après le quatrième paragraphe de l'article 5 (ou après le cinquième paragraphe de l'article 5, tel que modifié par le point (i) ci-dessus) des statuts de la Société:

"Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés sous le présent article 5. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s), manuellement ou électroniquement, par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature."

Le contenu de l'article 5 sera désormais le suivant:

" **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent: émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel à tout moment (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre

et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés sous le présent article 5. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s), manuellement ou électroniquement, par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil."

Le notaire soussigné déclare que le mandataire des actionnaires l'a requis de documenter le présent acte en langue française.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée à l'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des actionnaires, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Sidier, Drugmanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014194773/111.

(140217417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

EUFC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 192.455.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466, Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127, here duly represented by its sole manager Mrs. Maria TKACHENKO, born in Moscow (Russia) on 3 May 1974, a chartered accountant, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "EUFC Investments S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign

entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), consisting of three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a par value of one EURO CENT (EUR 0,01-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million Euros (EUR 2,000,000.-), represented by two hundred million (200,000,000) shares having a par value of one EURO CENT (EUR 0,01-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any

other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the 5th of June at 16:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-

third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors / a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/ vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the 5th of June 2015 at 16:00.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three million one hundred thousand (3,100,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "EZD S.à r.l.", represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand EUR (31,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (3).

2. The following persons are appointed as the Directors of Company:

- Mrs Maria Tkachenko, born 3 May 1974 at Moscow, Russia, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg will act as Director of Class A,

- Mr. Alexander Tkachenko, born on February 5, 1974 in Moscow, Russia, having his business address at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, will act as Director of Class B,

- Mr Gareth Stewart Pugh, born on June 7, 1970 at Edinburgh, United Kingdom, having his business address at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, will act as Director of Class B.

3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:

- Mr. Mikhail KISELEV, born in Moscow, on December 21, 1971, having his professional address at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2018.

5. The address of the Company's registered office is set at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 1,500.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par son gérant unique savoir Madame Maria TKACHENKO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "EUFC Investments S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000, -), représenté par deux cent millions (200.000 000) d'actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du

conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le cinq du mois de Juin, à 16:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers (2/3 des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration**Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de

la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalable-

ment adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien

commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra du cinq mois de juin 2015 à 16:00.

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois millions cent mille (3.100.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la partie comparante prédésignée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a vérifié l'existence des conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration de la Société:

Administrateurs de Catégorie A:

- Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Moscou, (Russie), avec adresse professionnelle au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

Administrateurs de Catégorie B:

- Monsieur Alexander TKACHENKO, né le 5 février 1974 à Moscou (Russie), avec adresse professionnelle au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- Monsieur Gareth PUGH, né le 7 juin 1970 à Edinburgh (Royaume Uni), avec adresse professionnelle au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

3. Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1).

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Monsieur KISELEV, né à Moscou, le 21 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 1.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56003. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194928/853.

(140217695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

EuroHoldings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 189.130.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of July.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Germano Valle, born on 3rd February 1958 in Domodossola, Italy, residing at 43 Avenue de Grande Bretagne, 98000 Monaco (the Subscriber),

here represented by Mrs Nadira Kayouech, law clerk, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 24, 2014.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I. - Definitions

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

Company means EuroHoldings S.à r.l.;

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them; and

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them.

Section II. - Articles of incorporation

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "EuroHoldings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to affiliates and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance, in particular, to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances and/or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting.

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed Share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more Managers. Each Manager shall be assigned either an A or B signatory power. In case of plurality of Managers, they will constitute a Board. The Manager(s) need(s) not to be Shareholder(s). The Manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting in accordance with article 15 of these Articles.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the Manager or, in case of plurality, any one of them.

The General Meeting shall decide on the remuneration and terms and conditions of the appointment of each of the Managers.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of A and B Managers, by the joint signatures of a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company, by vote of a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed.

The Manager, or in case of plurality of Managers, a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Manager, or in case of plurality of Managers, the delegating Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power jointly. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the Manager(s). The Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the Shareholders. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it/he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the Share capital.

However, resolutions to alter these Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each financial year, the Company's accounts are established and the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal Share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Subscriber hereby declares that it subscribes to the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the total Share capital of the Company of an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), and having a subscription price of EUR 1 (one Euro) per Share.

The subscription price of all these Shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), so that this amount is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by ING, and the notary expressly bears witness to it.

The contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is entirely allocated to the Share capital account of the Company.

Transitory provision

By derogation of article 16 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscriber, represented as stated above, representing the entire subscribed Share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. the number of Managers is set at 3 (three), including a Manager with an A signatory power and two Managers with a B signatory power;

2. the following persons are appointed as Managers for an unlimited period of time:

- As a Manager with an A signatory power, Mrs Heather Allen, born on 7 June 1969 in Maracaibo, Venezuela, residing at 25a Chemin de Chenalettaz, Blonay 1807, Switzerland; and

- As a Manager with a B signatory power, Mr Alexis Kamarowsky, born on 10 April 1947 in Bad Rothenfelde, Germany, professionally residing at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- As a Manager with a B signatory power, Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, born on 12 September 1964 in La Spezia, Italy, professionally residing at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. that the registered office and the central administration of the Company is at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Germano Valle, né le 3 février 1958 à Domodossola, Italie, résidant au 43 avenue de Grande Bretagne, 98000 Monaco (le Souscripteur),

ici représenté par Nadira Kayouech, stagiaire, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé accordée le 24 juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Section I. - Définitions

Statuts (Articles) signifie les statuts de la Société tels qu'amendés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre;

Société (Company) signifie EuroHoldings S.à r.l.;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés; Assemblées Générales les désigne dans leur ensemble;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie une part sociale émise au fil du temps dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble.

Section II. - Statuts

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "EuroHoldings S.à r.l".

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute filiale et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister, en particulier, ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et/ou garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à l'intérieur de cette municipalité par simple décision du Conseil. Le siège social peut également être transféré dans cette municipalité par simple décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une l'Associé unique ou l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Chaque Gérant se voit accorder un pouvoir de signature de type A ou B. En cas de pluralité de Gérants, ils formeront un Conseil. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un d'entre eux.

L'Assemblée Générale peut décider de la rémunération et des conditions de nomination de chaque Gérant.

Vis-à-vis des tiers, le ou les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant, et en cas de Gérants disposant de pouvoirs de signature de type A et B, par la signature d'un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type A et d'un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type B.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil de la Société, par vote d'un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type A et d'un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type B. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type A et un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type B pourront conjointement déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, les Gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises conjointement par un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type A et un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type B. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée conjointement par un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type A et un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type B. On pourra passer outre cette convocation si les Gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées Générales des Associés. Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des Associés, quorum et majorité. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant, et dans le cas de pluralité de Gérants, le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire- réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société étant ainsi établis, le Souscripteur déclare souscrire par apport en numéraire aux 12.500 (douze mille cinq cent) Parts Sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, et ayant une valeur de souscription de 1 EUR (un euro) par Part Sociale.

L'intégralité des Parts Sociales a été souscrite et libérée en vertu d'un apport en espèce, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par ING.

Les apports en numéraire d'un montant total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) sont entièrement alloués au capital social de la Société.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 16 des Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.500 EUR (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois), dont un Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type A et deux Gérants disposant d'un pouvoir de signature de type B;

2. les personnes suivantes sont nommées gérants pour une période illimitée:

- En tant que Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type A, Madame Heather Allen, née le 7 juin 1969 à Maracaibo, Venezuela, résidant au Chemin de Chenalettaz 25a, Blonay 1807, Suisse; et

- En tant que Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type B, Monsieur Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Bad Rothenfelde, Allemagne, résidant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- En tant que Gérant disposant d'un pouvoir de signature de type B, Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, résidant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. le siège social et l'administration centrale de la Société sont établis au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Kayouech, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2014. REM/2014/1554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194911/417.

(140217402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.361.533,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and fourteen on the fifth day of December,

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20th December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21st March 2007, R.C.S. Luxembourg B 123.613.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 28 November 2014 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

Maître Benjamin Rossignon, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all

(b) one hundred eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,

(c) one hundred fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,

(d) one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;

(e) six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,

(f) three hundred seventy-six million five hundred fifty-eight thousand eighty-five (376,558,085) Class M Shares,

(g) five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and

(h) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares

(being a total of three hundred seventy-nine million nine hundred nineteen thousand six hundred eighteen (379,919,618) Shares in issue in the Company) and all shareholders were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall, together with the proxies, remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) It results therefrom that the meeting is duly constituted and can validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda

- Approval of the repurchase of all three hundred seventy-six million five hundred fifty-eight thousand eighty-five (376,558,085) outstanding Class M Shares at the Cancellation Value per Share (being the Class Cancellation Amount divided by the number of Class M Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class M Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company and all interests held by the shareholder holding such Shares in the Company, express approval and waiver of any rights by the holders of any other classes of shares; approval of the Class Cancellation Amount; acceptance of the repurchase of all Class M Shares by the Class M shareholder; cancellation of three hundred seventy-six million five hundred fifty-eight thousand eighty-five (376,558,085) outstanding Class M Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company from three hundred seventy-nine million nine hundred nineteen thousand six hundred eighteen euro (EUR 379,919,618) by an amount of three hundred seventy-six million five hundred fifty-eight thousand eighty-five euro (EUR 376,558,085); approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of Class M Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board;

- Consequential amendment of article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and amendment of the Articles in order to delete all references to, and definitions of, "Class M", "DH M" and to "Project Mercury Investments".

All of the above having been agreed, the extraordinary general meeting of all the shareholders of the Company (the "Meeting"), after deliberation, adopted unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to approve the repurchase of all three hundred seventy-six million five hundred fifty-eight thousand eighty-five (376,558,085) outstanding Class M Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class M Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company and all interests held by the shareholder holding such Shares in the Company. The Meeting approved the Class Available Amount of seven hundred fifty-three million three hundred thirty-one thousand thirty-four Euro and twenty Euro cent (EUR 753,331,034.20).

The Meeting resolved to approve the Class Cancellation Amount set at seven hundred fifty-two million eight hundred sixty-six thousand three hundred and seven Euro and thirty-seven Euro cent (EUR 752,866,307.37) (subject as set forth below) and payment thereof to the sole Class M Shareholder in one or more instalments.

The Meeting noted that the Company may subject to certain conditions receive further funds in relation with the Project Mercury Investments (the "Further Assets"). The Meeting acknowledged and agreed that the Class Cancellation Amount for Class M was to include and be adapted, if Further Proceeds were to be received or further liabilities in relation to the Project Mercury Investments arise, such amounts or liabilities as resulted therefrom as appropriate and that such amounts or liabilities were to be included in the Class Cancellation Amount for the Class M Shares. The Meeting therefore resolved to authorise, delegate power to and instruct the Board to adapt Class Cancellation Amount further to the above as appropriate and proceed to the payment of such (additional) amounts as a further instalment.

The Meeting noted the acceptance by the Class M shareholder of the repurchase of all Class M Shares at the Class Cancellation Amount. The Meeting further noted the express approval and waiver of any rights by the holders of any other classes of shares.

Thereupon the Meeting resolved to cancel all three hundred seventy-six million five hundred fifty-eight thousand eighty-five (376,558,085) Class M Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of

three hundred seventy-six million five hundred fifty-eight thousand eighty-five euro (EUR376,558,085) to three million three hundred sixty-one thousand five hundred thirty-three Euro (EUR3,361,533).

The Meeting resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company as set forth below and to further amend the Articles in order to delete all references to, and definitions of, "Class M", "DH M" and to "Project Mercury Investments".

“ Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of three million three hundred sixty-one thousand five hundred thirty-three Euro (EUR 3,361,533) divided into

- one hundred and eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
- one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;
- six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and
- twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1).”

The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Joined Classes).

5.2 Each Class of Shares (or as the case may be Joined Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Joined Classes) (including upon reclassification) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class S-I and Class S-II (being Joined Classes) relates to the Project Friction Investments,
Class OT-OT and Class OT-T (being Joined Classes) relate to the Project OT Investment,
Class E relates to the Project E-Connect Investment, and
Category X is not related to a Specific Investment.“

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the reduction of the share capital are estimated at 2.300,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «DHC Luxembourg V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée le 20 décembre 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007, R.C.S. Luxembourg B 123.613.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 novembre 2014 pas encore publié au Mémorial.

L’assemblée a été présidée par Maître Namik Ramic, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Maître Benjamin Rossignon, maître en droit, résidant à Luxembourg, a été nommé comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1) Il appert d’une liste de présence que la totalité des

(a) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I;

(b) cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II;

(c) un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;

(d) six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T;

(e) trois cent soixante-seize millions cinq cents cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq (376.558.085) Parts Sociales de Classe M;

- (f) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E; et
- (g) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X

(soit un total de trois cent soixante-dix-neuf millions neuf cent dix-neuf mille six cent dix-huit (379.919.618) Parts Sociales émises dans la Société) et l'ensemble des associés étaient valablement représentés à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte et seront soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Il en résulte que l'assemblée est dûment constituée et qu'elle peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour et ce, sans devoir justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants, l'ensemble de ces résolutions se confondant en une résolution unique:

Ordre du jour

- Approbation du rachat de la totalité de trois cent soixante-seize millions cinq cents cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq (376.558.085) Parts Sociales de Classe M émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit la Valeur d'Annulation par Classe divisée par le nombre de Parts Sociales de Classe M) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe M émises et donc, à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société et des intérêts de l'associé détenant ces Parts Sociales dans la Société, approbation de et renonciation expresse à tout droit par les détenteurs de parts sociales de toute autre classe de parts sociales; approbation du Montant d'Annulation de Classe; acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe M par l'associé de Classe M; annulation de trois cent soixante-seize millions cinq cents cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq (376.558.085) Parts Sociales de Classe M émises ainsi rachetées et diminution subséquente du capital social émis de la Société étant de trois cent soixante-dix-neuf millions neuf cent dix-neuf mille six cent dix-huit euros (379.919.618EUR) par un montant de trois cent soixante-seize millions cinq cents cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq (376.558.085); approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale à (l'ancien) détenteur de Parts Sociales de Classe M en numéraire et/ou en nature, en une ou plusieurs tranches comme déterminé par le conseil;

- Modification en conséquence de l'article 5.1 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société, et modification des Statuts afin de supprimer toutes les références à «Classe M», «DH M» et à «Project Mercury Investissements» ainsi que toutes les définitions de ces derniers.

Après avoir approuvé tout ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société («l'Assemblée») a, après délibération, adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé d'approuver le rachat de l'intégralité de trois cent soixante-seize millions cinq cents cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq (376.558.085) Parts Sociales de Classe M émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe M émises et donc, à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société et des intérêts de l'associé détenant ces Parts Sociales dans la Société., L'Assemblée a approuvé le Montant Disponible de Classe de sept cent cinquante-trois million trois cent trente-un mille trente-quatre euros et vingt centimes d'euro (753.331.034,20 EUR).

L'Assemblée a décidé d'approuver le Montant d'Annulation de Classe fixé à sept cent cinquante-deux million huit cent soixante six mille trois cent sept euros et trente-sept centimes d'euro (752.866.307,37 EUR) (sous réserve de ce qui suit) et le paiement de celui-ci en une ou plusieurs tranches à l'unique Associé de Classe M. L'Assemblée a constaté que la Société pourrait, sous certaines conditions, recevoir d'autres fonds dans le cadre du Project Mercury Investissements (les «Avoirs Supplémentaires»). L'Assemblée a reconnu et a accepté que le Montant d'Annulation de Classe pour la Classe M devait inclure et être adapté, si des Produits Supplémentaires devaient être reçus ou des dettes supplémentaires relatives au Project Noble Investissement devaient naître, les sommes ou dettes qui en résulteraient tel qu'approprié, et que ces sommes ou dettes devaient être incluses dans le Montant d'Annulation de Classe pour les Parts Sociales de Classe M. Dès lors l'Assemblée a décidé d'autoriser, de déléguer le pouvoir et de donner instruction au Conseil d'adapter, comme approprié, le Montant d'Annulation de Classe, conformément à ce qui précède, et de procéder au paiement de ces montants (supplémentaires) comme une tranche supplémentaire.

L'Assemblée a constaté l'acceptation par l'associé de Classe M du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe M au Montant d'Annulation de Classe. L'Assemblée a en outre constaté l'approbation de et la renonciation expresse à tout droit par les détenteurs de toute autre classe de parts sociales.

À la suite de quoi, l'Assemblée a décidé d'annuler l'intégralité de trois cent soixante-seize millions cinq cents cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq (376.558.085) Parts Sociales de Classe M émises ainsi rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant trois cent soixante-seize millions cinq cents cinquante-huit mille quatre-vingt-cinq euros (376.558.085EUR) pour le porter à trois millions trois cent soixante et un mille cinq cent trente-trois euros (3.361.533 EUR).

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société tel qu'indiqué ci-après, et de modifier également les Statuts afin de supprimer toutes les références à «Classe M», «DH M» et à «Project Mercury Investissements» ainsi que toutes les définitions de ces derniers.

« Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social émis et entièrement souscrit de trois millions trois cent soixante et un mille cinq cent trente-trois euros (3.361.533 EUR) divisé en

- cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I;
 - cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II;
 - un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;
 - six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T;
 - cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E; et
 - douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1EUR).

Le capital social peut être augmenté par l'émission des nouvelles parts sociales suivant une résolution d'une assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales peuvent être émises sous la forme des classes des parts sociales (qui peuvent être des Classes Simples ou Classes Jointes).

5.2. Chaque Classe de Parts Sociales (ou le cas échéant des Classes Jointes si ainsi spécifié) sera émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription payé à la Société à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou bien Classes Jointes) (y compris suivant une requalification) (y compris pour éviter tout doute toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), net de tout coût payable par la Société en relation avec une telle émission y compris, mais ne se limitant pas au, droit d'apport, les frais de notaire et tout coût de publication («Coût d'Emission»), seront investis directement ou indirectement dans un et même Investissement Spécifique.

La Classe S-I et la Classe S-II (étant des Classes Jointes) se rapportent au Project Friction Investissement,

La Classe OT-OT et la Classe OT-T (étant des Classes Jointes) se rapportent au Project OT Investissement,

La Classe E se rapporte au Project E-Connect Investissement, et

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la réduction du capital social sont estimés à 2.300.- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: RAMIC, ROSSIGNON, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/12/2014. Relation: EAC/2014/16598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08/12/2014.

Référence de publication: 2014194878/225.

(140217864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

CFI Roches Gilon S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.440.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69757 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194826/10.

(140217308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

NeXgen Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.783.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Antonio PUDDU, company director, born in Cagliari (Italy), on June 9, 1930, residing in I-09129 Cagliari, 14, Via Garavetti Filippo,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "NeXgen Partners", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 138783, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 23, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1481 of June 16, 2008,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Shareholder") of the Company and that he has taken, through his Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves:

- to suppress the indication of the nominal value of the twenty-five (25) representative shares of the corporate capital of the Company; and

- to change the currency of the corporate capital of the Company, actually fixed at twenty-five thousand US Dollars (25,000.- USD), and to express it henceforth in Euros, according to the exchange rate (median price) 1.- USD = 0.79957 EUR, available as at November 18, 2014 on the OANDA website, rounded at nineteen thousand nine hundred eighty-nine Euros (19,989.- EUR).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of four thousand and eleven Euros (4,011.- EUR), so as to raise it from its present amount of nineteen thousand nine hundred eighty-nine Euros (19,989.- EUR) up to twenty-four thousand Euros (24,000.- EUR), without issue of new shares, but by increasing the par value of each of the current twenty-five (25) shares.

Third resolution

The Sole Shareholder, represented as said before, declares to fully pay up the capital increase realised here-before by in cash, so that the amount of four thousand and eleven Euros (4,011.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the nominal value of each share at one thousand Euros (1,000.- EUR) and to exchange the existing twenty-five (25) shares without designation of the nominal value against twenty-four (24) shares with a nominal value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

" Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-four thousand Euros (24,000.- EUR), represented by twenty-four (24) shares with a nominal value of one thousand Euros (1,000.- EUR) per share each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the exchange of the shares, made under the fourth resolution above.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Antonio PUDDU, administrateur de société, né à Cagliari (Italie), le 9 juin 1930, demeurant à I-09129 Cagliari, 14, Via Garavetti Filippo,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "NeXgen Partners", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138783, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1481 du 16 juin 2008;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique

- de supprimer l'indication de la valeur nominale des vingt-cinq (25) parts sociales représentatives du capital social de la Société; et

- de convertir la devise d'expression du capital social de la Société, actuellement fixé à vingt-cinq mille dollars US (25.000,- USD), et de l'exprimer dorénavant en euros, conformément au taux de change (prix médian) 1,- USD = 0,79957 EUR, disponible au 18 novembre 2014 sur le site internet OANDA, arrondi à dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (19.989,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille onze euros (4.011,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (19.989,- EUR) à vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR), sans émission de parts sociales nouvelles, mais en augmentant le pair comptable de chacune des vingt-cinq (25) parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare libérer intégralement l'augmentation de capital réalisée ci-avant en numéraire, de sorte que la somme de quatre mille onze euros (4.011,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale de chaque part sociale à mille euros (1.000,- USD) et d'échanger les vingt-cinq (25) existantes sans désignation de valeur nominale contre vingt-quatre (24) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- USD) chacune.

190512

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR), représenté par vingt-quatre (24) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.”

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des parts sociales, conformément à la quatrième résolution ci-dessus.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2014. LAC/2014/56295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195248/132.

(140218051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.412.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194207/11.

(140216637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

North REOF Kubrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.910.

Extrait de résolution de l'associé unique prise le 12 Novembre 2014

Veillez noter que le nom de l'Associé Unique de North REOF Kubrat Sarl a été changer de North Real Estate Opportunities Fund Holdings LP en Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP et que le siège social de l'Associé Unique a été transféré de Uglan House, South Church Street, KY-George Town Grand Cayman à Sussex House, 128 Elgin Avenue P.O. Box 31298 Grand Cayman KY1-1206 Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014195256/15.

(140217962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.